

# Votre visite au service des urgences Hôpital Fishermen's Memorial

## Heures du service des urgences (SU)

- › De 7 h 30 à 21 h tous les jours
- Les médecins voient les personnes en fonction de l'urgence du besoin. **Ce n'est pas le moment de l'arrivée à l'urgence qui détermine le moment de la consultation.**

## Comment fait-on le triage?

<b>Niveau 1</b> <b>Situation qui met la vie en danger</b>	Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Votre cœur a cessé de battre.</li> <li>› Vous avez subi un traumatisme potentiellement mortel.</li> </ul> <b>On vous traitera immédiatement.</b>
<b>Niveau 2</b> <b>Situation très urgente</b>	Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Vous avez les symptômes d'une crise cardiaque ou d'un accident vasculaire cérébral (AVC).</li> <li>› Vous avez perdu conscience.</li> <li>› Vous avez beaucoup de difficulté à respirer.</li> <li>› Vous saignez beaucoup.</li> </ul>
<b>Niveau 3</b> <b>Situation urgente</b>	Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Vous avez un traumatisme crânien, une coupure profonde ou un corps étranger dans l'œil ou l'oreille.</li> <li>› Vous avez une douleur à la poitrine.</li> <li>› Vous présentez des signes d'infection grave.</li> <li>› Vous avez des problèmes de santé mentale urgents.</li> </ul>
<b>Niveau 4</b> <b>Situation moins urgente</b>	Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Vous avez de la douleur au dos, au bras ou à la jambe ou une coupure (comme une fracture ou une foulure).</li> </ul>
<b>Niveau 5</b> <b>Situation non urgente</b>	Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Vous avez mal à la gorge.</li> <li>› Vous avez une infection qui n'est pas grave (comme une infection d'oreille).</li> <li>› Vous avez une coupure mineure ou une petite bosse.</li> <li>› Vous avez besoin d'un renouvellement d'ordonnance.</li> </ul>

- Lorsque vous vous rendez à l'urgence, le personnel infirmier de triage vous pose des questions et évalue votre état. Cela aide à déterminer à quel point il est urgent pour vous de voir un·e médecin.

**La sécurité des patients est notre priorité. Si vous décidez de quitter le service des urgences avant la consultation avec un·e médecin, veuillez en parler au personnel infirmier de triage avant de partir.**

## **Comment puis-je faire part de mes commentaires?**

Nous apprenons chaque jour grâce aux patients, à leurs proches et aux personnes de soutien. Le fait de nous parler de votre expérience — bonne ou mauvaise — nous aide à améliorer les soins et les services que nous offrons.

Vous pouvez faire part de vos compliments ou préoccupations à :

- Votre prestataire de soins
- La personne responsable du SU
- L'équipe des relations avec les patients
  - › Téléphone (sans frais) : 1-844-884-4177
  - › Courriel : [WZpatientrelations@nshealth.ca](mailto:WZpatientrelations@nshealth.ca)

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez toutes les ressources à l'intention des patients à :  
[www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French](http://www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French)

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :  
composez le 8-1-1 ou consultez <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>

*Préparation* : Service des urgences, hôpital Fishermen's Memorial  
*Conception et gestion* : Services de la bibliothèque